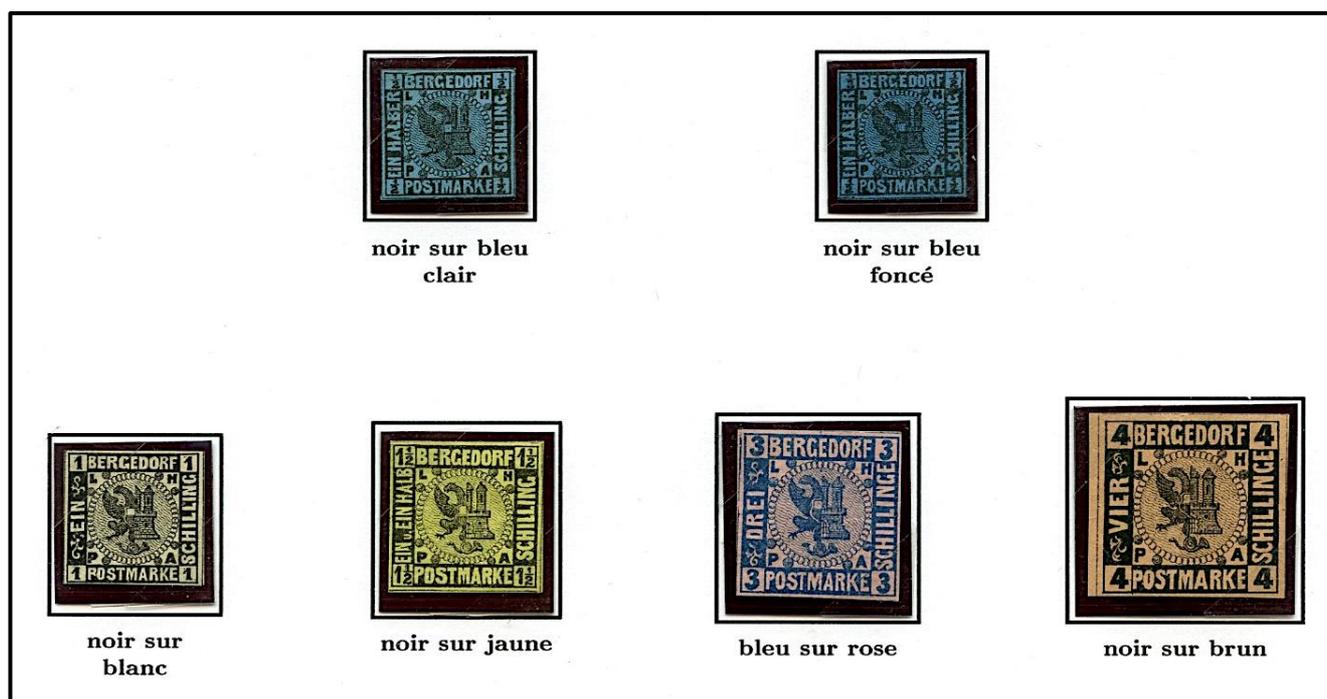


*Résumés des conférences de la réunion du 5 mars 2022*

1) Hubert Caprasse : Les réimpressions Moens des timbres de Bergedorf

En hommage à Serge Toulieff, dont Willy Monfils a fait le discours d'éloge, Hubert Caprasse nous présente une étude sur les réimpressions Moens des timbres de Bergedorf, un sujet que Serge Toulieff avait étudié, avec Hubert.

Les timbres de Bergedorf ont été employés du 1<sup>er</sup> novembre 1861 au 31 décembre 1867, dans les zones de Lübeck et de Hambourg.



*Les timbres originaux de Bergedorf*

Jean-Baptiste Moens a acquis en 1868 la pierre lithographique, et a commencé ses réimpressions. Ces réimpressions sont reconnaissables, car chaque valeur possède une ou plusieurs caractéristiques qui la distingue du timbre original.

L'exemple le plus facile est le timbre de 1 ½ shilling : le timbre authentique porte la mention SCHILLING, la réimpression la mention SCHILLINGE.

Moens lui-même a toujours signalé, en vendant ses réimpressions, qu'il ne s'agissait pas des timbres authentiques, mais plus tard, les réimpressions ont souvent été écoulees comme de véritables timbres de Bergedorf. L'étude de Serge Toulieff et d'Hubert Caprasse permet cependant d'identifier facilement les réimpressions.



*Tête-bêche des timbres originaux (SCHILLING)*



*Tête-bêche des réimpressions (SCHILLINGE)*

## 1) Roger Baurain : Les prisonniers de guerre allemands au Canada 1939-1946

Dès 1936, devant la menace de guerre, le Canada établit des listes de résidents allemands à interner en cas de conflit. Le 10 septembre 1939, le Canada rejoint la Grande-Bretagne dans la guerre, et fait interner 325 civils suspectés de sympathie pour l'ennemi. Au début de 1940, ce nombre s'est déjà élevé à 1200 personnes civiles.

Au printemps de 1940, le Canada accepte les internés et prisonniers détenus en Grande-Bretagne, et le premier convoi arrive à Québec le 29 juin 1940.

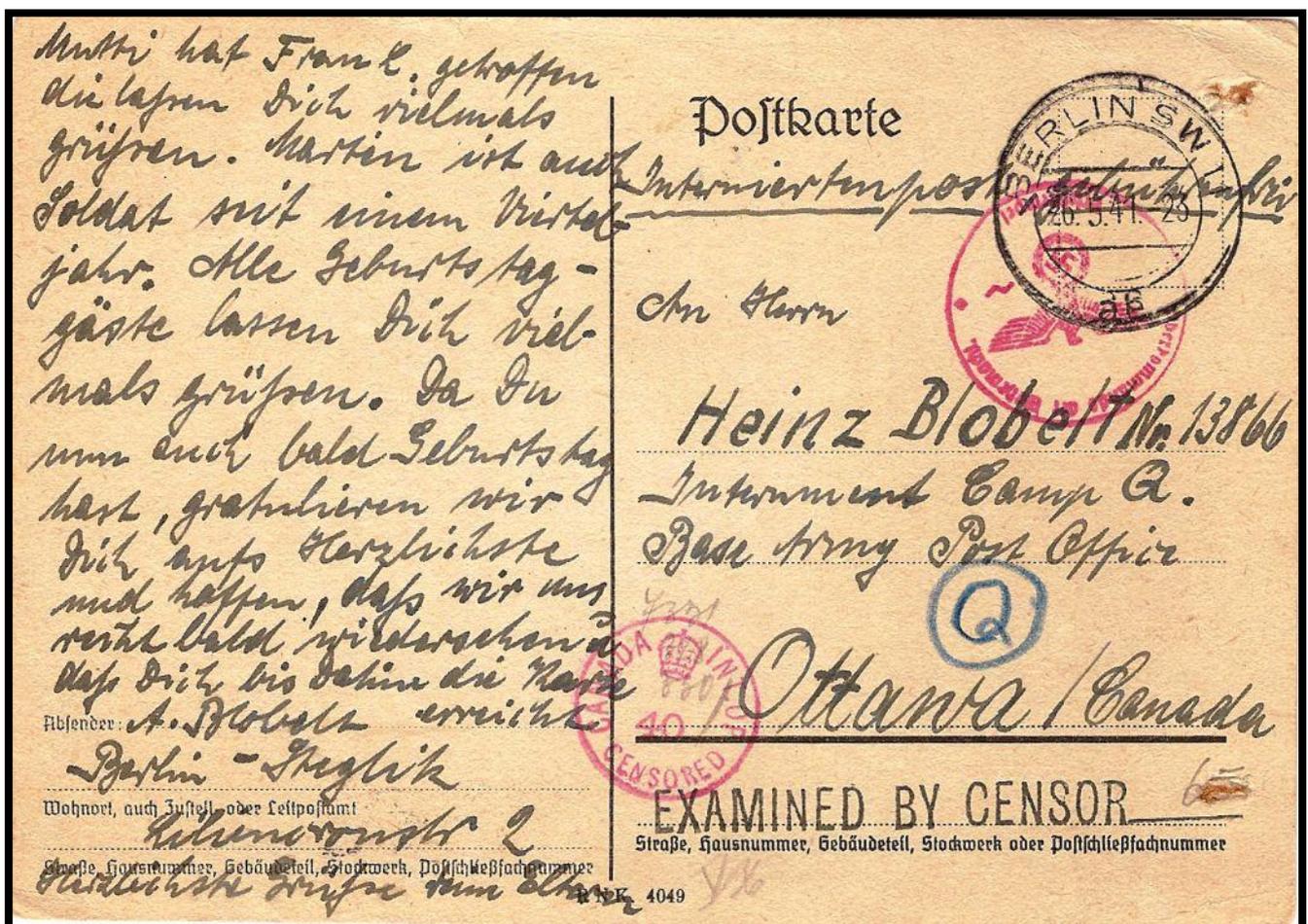
Le nombre augmente rapidement, et fin septembre 1940, deux grands camps de tentes sont ouverts, dans l'Ontario et dans l'Alberta.

À la fin de 1945, il y aura 38.000 prisonniers allemands, répartis dans 117 camps, dont 31 camps principaux. Les camps sont désignés par des lettres majuscules, ensuite, vu le nombre croissant, par des chiffres.

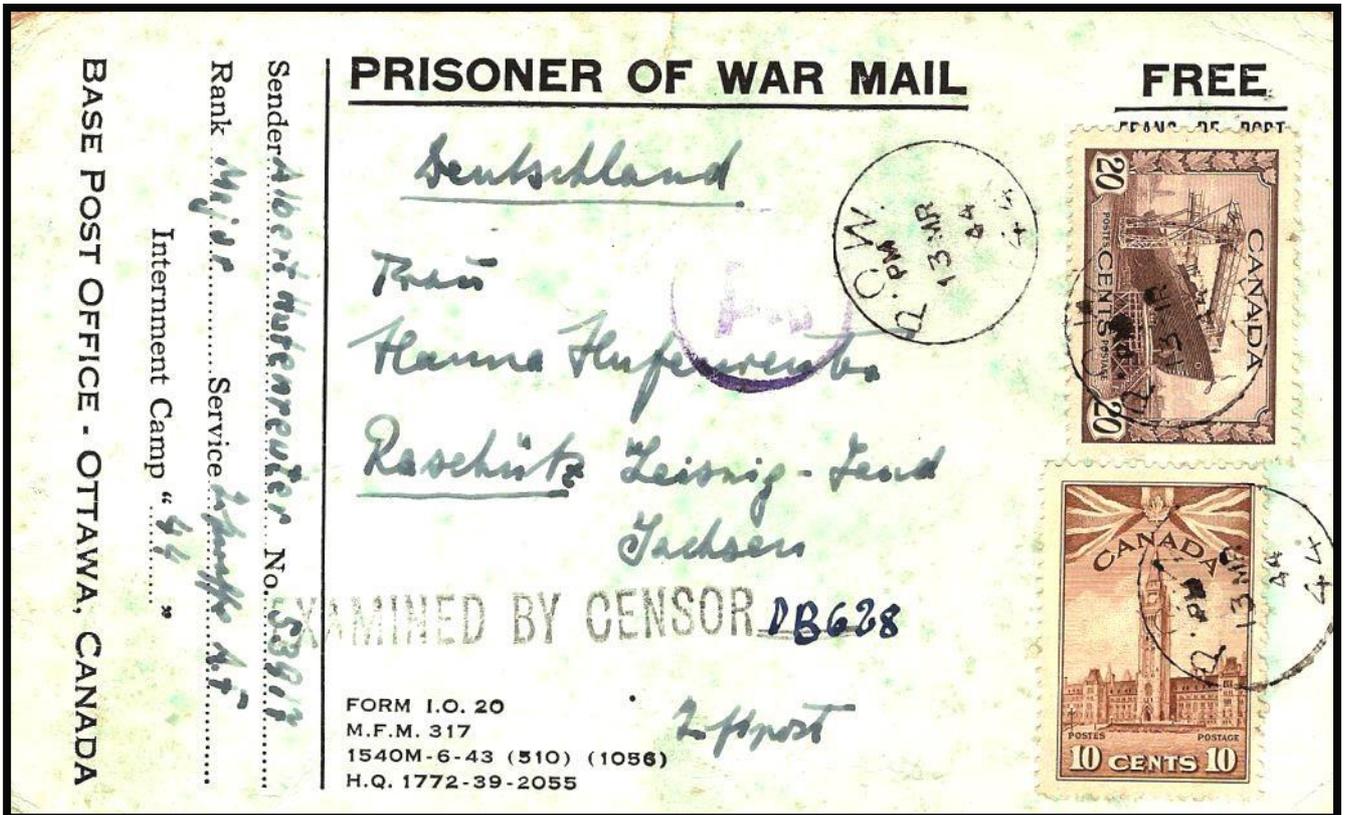
Tout le courrier de et vers ces camps passe par l'Army Base Post Office (A.P.O.) à Ottawa et la censure se fait par le département des renseignements de la marine canadienne.

Des formulaires spéciaux pour la correspondance sont mis à la disposition des internés et des prisonniers militaires. (Formulaire I.O. 17 : lettre ; formulaire I.O. 20 : carte postale ; formulaire I.O. 21 : accusé de réception.)

Roger Baurain nous montre ensuite de très nombreuses lettres et cartes envoyées de ces camps ou vers ces camps, et en analyse les mentions imprimées et manuscrites.



Carte postale envoyée de Berlin le 26 mai 1941 vers un prisonnier allemand au camp de Monteith (Ontario). La lettre Q désigne le camp de Monteith.



Carte postale d'un officier allemand prisonnier de guerre au camp de Grande-Ligne (Québec) envoyée par avion (d'où le supplément de 30 cents en timbres) vers l'Allemagne le 13 mars 1944.



Lettre envoyée le 29 décembre 1943 d'Allemagne vers un officier allemand prisonnier au camp de Gravenhurst (Ontario). Réexpédiée vers l'hôpital de Toronto.

### 3) Adam van der Linden : Affranchissements non valides

Adam possède une collection mondiale de pièces avec un affranchissement non valide. L'accent est mis ici sur les pièces liées à la Belgique:

- Emploi de la découpe d'un entier postal. Les découpes d'entiers postaux n'avaient en Belgique au début aucune validité.
- Emploi de timbres belges dans un pays étranger où ils n'avaient aucune validité.
- Timbres employés dans un autre pays que le pays d'émission.
- Emploi de demi-timbres belges. Le seul cas autorisé était l'épuisement au bureau de poste des timbres adéquats.
- Nouvel emploi de timbres belges déjà employés.
- Emploi de timbres belges après l'expiration de leur validité.
- Emploi de timbres destinés à d'autres services, p.e. pour colis-postaux, poste militaire ou de timbres pré-oblitérés (pour grandes quantités)



Carte postale avec un timbre belge, postée à Luxembourg



Emploi non autorisé d'un demi-timbre



Timbre belge employé après l'expiration de sa validité

#### **4) Jacques Stes : La censure militaire belge pendant la campagne de 18 jours (10 – 28 mai 1940)**

Dès l'invasion de la Belgique par l'Allemagne nazie, les différents groupes responsables de la censure pour l'ensemble de la correspondance ont rejoint le lieu de travail qui leur avait été attribué.

Il y avait six groupes de contrôle, (200 personnes), provenant de l'Administration postale. Les six groupes de contrôle sont en service du 12 au 17 mai 1940.

Le 18 mai a lieu l'évacuation d'Ostende et le déploiement du service en France.

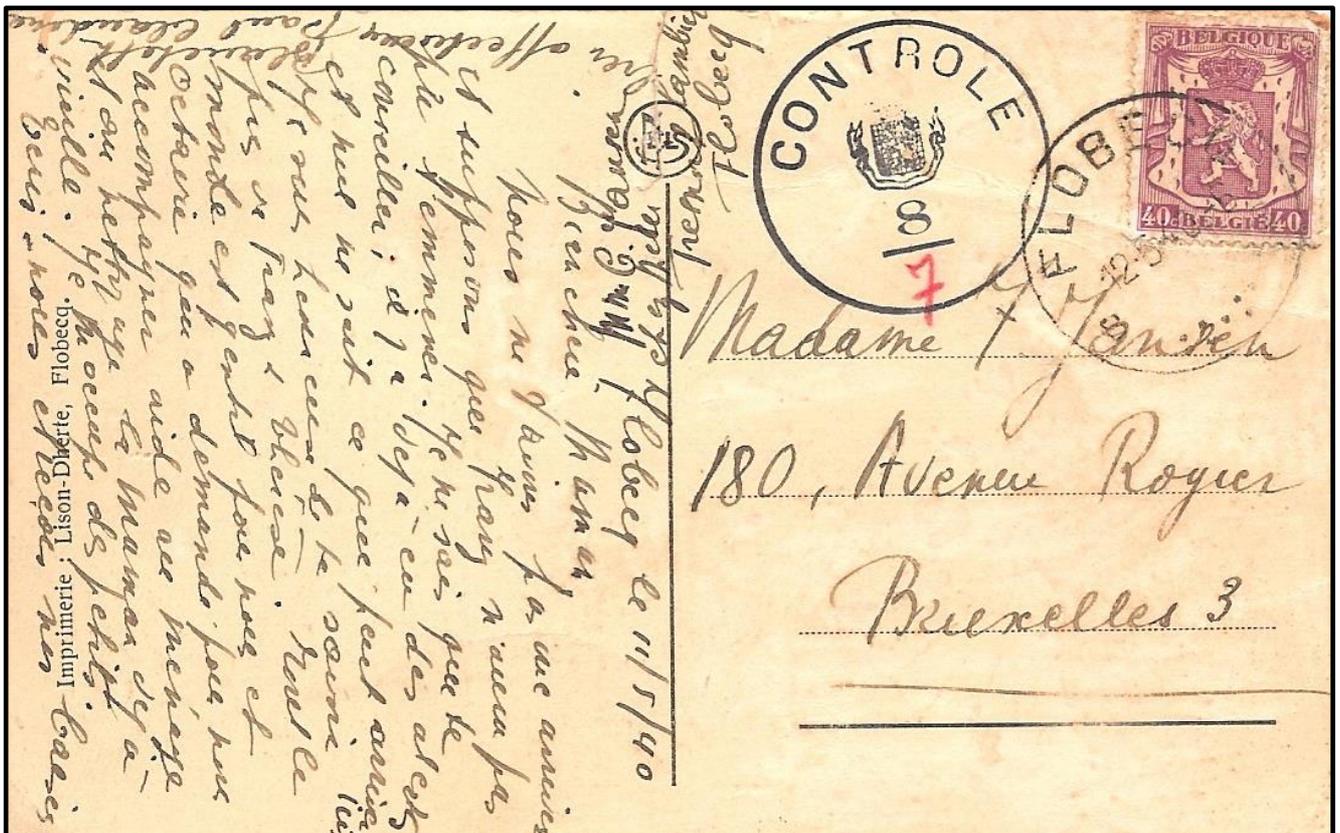
- Groupe de Bruxelles : pour le Brabant
  - o Contrôle n° 1 (bureau de poste)
  - o Contrôle n° 3 (bureau international)
  - o Contrôle n° 4 (bureau du télégraphe)Retrait, avec le groupe de Namur, vers Ostende, le 15 mai au matin
  
- Groupe de Namur : pour la province de Namur et une partie du Hainaut (région de Charleroi)
  - o Contrôle n° 5 (bureau de poste)
  - o Contrôle n° 6 (bureau du télégraphe)Rejoint le groupe de Bruxelles le 13 mai dans la matinée et y fonctionne jusqu'au 14 mai
  
- Groupe d'Anvers: pour la province d'Anvers
  - o Cachet à cercle unique 'contrôle postal Anvers' 1 (gros trait vertical)  
Sans numéro de censure
  - o Cachet à cercle unique 'contrôle postal Anvers' 2  
Sans numéro de censureRetrait vers Ostende le 17 mai après 16h (Haubruge mentionne le 15 mai 1940)
  
- Groupe de Mons : pour une partie du Hainaut
  - o Contrôle n° 7 (bureau de poste)
  - o Contrôle n° 8 (bureau du télégraphe)Retrait vers Ostende le 16 mai
  
- Groupe de Gand : pour la Flandre orientale et occidentale
  - o Contrôle n° 9 (Gand, section civile)
  - o Contrôle n° 10 (Gand, section militaire)
  - o Contrôle n° 11 (Gand, télégraphe)Retrait vers Ostende le 16 mai
  
- Groupe de Liège : pour les provinces de Liège et du Luxembourg, n'a jamais fonctionné

Après, nous voyons quelques pièces particulières, entres autres:

- cachet 'Non autorisé 1'
- contrôle n° 26 et n° 21
- cachet 'Série M.A.C. n° 2, 4 et 6'



Censure par Bruxelles sur une carte postale de Koksijde, 12 mai 1940. Contrôle 1.



Censure par Mons sur une carte postale de Flobecq, 12 mai 1940. Contrôle 8 (bureau du télégraphe).